

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/112 du 31/03/87 / MTSE / DGFP/DGPCE - SA
portant promotion au titre de l'année
1986 de certains Administrateurs de Santé
des cadres de la catégorie A, Hiérar-
chie I des cadres Administratifs de
la Santé Publique de la République
Populaire du Congo

En tête: DZON Pierre

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962, portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965, fixant le statut com-
mun des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Popu-
laire du Congo;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;
(/u le décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986, sur la prise d'effet
des avancements et reclassements;
(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Pre-
mier Ministre;
(/u le décret n° 85/1472 du 10 Décembre 1985, portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1473 du 10 Décembre 1985, portant organisation
des intérimés des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 87/111 / MTSE / DGFP/DGPCE/SP/S1 du 31/03/87
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1986 de certains Administrateurs de Santé des cadres de la catégorie A,
Hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique et dressant la
liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à
trois (3) ans :
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires ;

D E C R E T E :

... / ...

M. 40/2

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1986 les Administrateurs de Santé des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique, de la République Populaire du Congo dont les noms suivent: ACC = Néant

Au 2° échelon

- DZON (Pierre)	(PC) du 14.11.86	L.N.SP. B/ville
- MBOUKOU Pauline	(PC) du 11.5.86	D/G/S/P B/ville
- SAMBA (Levy Bernard)	(PC) du 2.5.86	D.E.P B/ville

Au 3° échelon

- ALLANGA (Fidèle Célestin)	(PC) du 3.5.86	M.S.A.S
- ANDERE Anatole	PC du 3.10.86	D.SAF B/ville
- BOUKAKA Fidèle	PC du 20.1.86	Santé Scol. B/ville
- BOUKA (François Serge)	PC du 23.6.86	D.E.P B/ville
- DZALAMOU Michel	PC du 18.11.86	Hop. GNL B/ville
- ELO Jacques	(PC) du 13.7.86	Coord. OMS B/ville
- KIIYINDOU née MILANDOU (jacqueline)	PC du 10.4.86	D.M.P B/ville
- KOUBASSANA-NAKA Marcellin	PC du 18.11.86	Santé Scolaire B/ville
- LEBANITOU (Léon)	PC du 28.12.86	DGAS B/ville
- MOUNDAYA Louis de GONZAQUE Be Bernard	PC du 16.11.86	Hop.GNL B/ville

Au 4° échelon

- BABOTE (Martine)	(PC) du 1.5.86	DGSP B/ville
- MPASSI Fabien	PC du 30.4.86	DSAF
- NGOYA (Médard)	PC du 10.10.86	Hop. A.Sicé
- MAKELET (Jean Benoît)	PC du 17.2.86	Hop. Gnl B/ville

Au 5° échelon

- FOUTOU-MOUNGUENGUE née LEMBE (Thérèse)	(PC) du 3.5.86	DGAS
- SAMBA née BICKINDOU (Paule)	PC du 23.1.86	Coord. OMS B/ville

Au 6° échelon

- NGOUOMBA (Pierre)	(PC) du 16.11.86	Hyg. Assain.
- NKOUAHATA Casimir	PC du 15.9.86	Stage France
- LECKOMBA (Jean Eugène)	PC du 23.9.86	Stage Bulgarie

Mus

17

Au 7° échelon

- GOMA (Félix) PC du 15.5.86
- HOBAIN-MONGO (Gabriel) PC du 20.9.86

DGSP B/Ville
DGAS B/ville

Au 9° échelon

- BOUKAKA OUADIABANTOU
Dévoué (Bonaventure) PC du 6.11.86

MSAS B/ville

Article 2. - Conformément aux dispositions du décret 86/877 du 18.7.86 cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 31 Mars 1987

Le Ministre du Travail, de l'Éducation
et de la Formation Professionnelle
et du Commerce Social.

Cherche

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS

DGFP/DGPCE.....	70
DGB.....	3
DCF.....	1
DGSP.....	70
MSAS.....	1
LNSP.....	1
STE NIARI.....	1
DEP.....	1
STE SCOLAIRE.....	1
HOP. GNL.....	1
COORD. OMS.....	1
DMP.....	1
DGAS.....	1
HOP.A.SICE.....	1
HYG. ASS.....	1
DOSSIER.....	1
INTERESSES.....	25
SGG/BC.....	3
JORPC.....	1
BST/DGFP.....	2